

## **CONDITIONS GÉNÉRALES**

### **KEYCARD CHF 5.– OBLIGATOIRE**

### **NON REMBOURSABLE MAIS RÉUTILISABLE**

### **LES TITRES DE TRANSPORTS SONT PERSONNELS, ET INTRANSMISSIBLES. VALABLES UNIQUEMENT DURANT LES HEURES D'EXPLOITATION PUBLIÉES.**

Les tarifs des abonnements sont dégressifs. En contrepartie de cette réduction, vous prenez en charge les risques de détérioration des conditions atmosphériques pouvant réduire l'accès à nos pistes. Nous ne procédons à aucun remboursement en cas de fermeture de nos installations due à des raisons indépendantes de notre volonté. Nous vous recommandons de souscrire l'assurance (voir ci-dessus). Pour obtenir une réduction, la présentation d'une pièce officielle est obligatoire. Les réductions ne sont pas cumulables.

### **PAIEMENT**

Espèces, chèques Reka, Eurocard, Visa, V-Pay, American Express, Maestro, Postcard, Reka-card, Diners.

### **REMBOURSEMENTS**

Seules les personnes ayant souscrit une assurance peuvent prétendre à un remboursement.

### **TITRE OUBLIÉ**

La personne qui oublie son titre de transport achète un nouvel abonnement. Aucun remboursement ultérieur ne sera fait.

### **PERTE DU TITRE**

L'abonnement est bloqué immédiatement. Le client doit présenter la preuve de l'achat. Il doit refaire un nouvel abonnement et payer une taxe de remplacement (CHF 10.-).

### **SERVICE DE SAUVETAGE**

En cas d'accident sur le domaine de Téléverbier SA et de recours au service de sauvetage, un montant de CHF 270.- au minimum, frais de matériel non compris sera facturé au client accidenté. Les coûts de tiers (p. ex. médecin, Rega) sont directement assumés par le client.



## FRAUDES ET INFRACTIONS

Le détenteur est responsable de conserver son titre de transport de manière à éviter son utilisation abusive par des tiers, y compris par des membres de sa famille ou de son entourage.

En cas d'utilisation abusive (fraude ou non-respect des conditions générales) d'un titre de transport par un tiers, **une surtaxe minimale de CHF 200.-** sera perçue au titre de participation aux frais de contrôle. L'abonnement utilisé par un tiers sera annulé sans remplacement.

En cas d'allégation du titre de transport volé ou emprunté contre le gré de son détenteur, Téléverbier se réserve le droit de lier le remplacement du titre en question au dépôt d'une plainte pénale contre l'utilisateur.

## UTILISATION DES DRONES

Les clients seront accompagnés d'un employé qui sera formé et qui connaîtra parfaitement l'application afin d'assurer la sécurité. L'utilisation de nos drones sera possible sur des zones bien définies à l'avance comme le Funslope à Savoleyres ou le snowpark à la Chaux. A part les drones loués officiellement à Téléverbier, l'utilisation de drones privés ou professionnels est strictement interdite sur le domaine skiable et en cas de non-respect, ils seront confisqués.

## CONTRÔLE PAR PHOTO ET VIDÉO-SURVEILLANCE ET PROTECTION DES DONNEES

A des fins de contrôle anti-fraude, par comparaison ultérieure de clichés, **une photo de chaque client est prise automatiquement aux portillons de contrôle**. Ces données seront accessibles durant vingt-quatre heures, uniquement par la direction générale et les responsables du service de sécurité. En cas de fraude, elles pourront être transmises aux autorités judiciaires compétentes. Elles pourront également être montrées aux personnes en tort, mais ne leur seront pas remises. Les photos ainsi prises sont détruites dès la fin de validité du forfait. Les données de passages sont conservées 10 jours au-delà de leur période de validité, à des fins de secours. Après quoi elles sont anonymisées pour être utilisées à des fins statistiques. Pendant leur durée de validité, ces données ne pourront être transmises à des tiers qu'avec l'accord préalable du client, les requêtes des autorités judiciaires restant réservées.

Les images de **vidéo-surveillance** sont conservées 30 jours et accessibles uniquement aux cadres de direction de Téléverbier SA. Elles pourront être transmises aux autorités judiciaires en cas de problème relevant de leur compétence. Les **données commerciales** sont conservées 12 mois au-delà de la durée de validité du forfait afin de faciliter les renouvellements de ceux-ci, après quoi les données personnelles sont détruites. Seules les adresses email et la catégorisation du client sont conservés à des fins de newsletters, desquelles le client peut se désinscrire sur simple demande écrite.

Conformément aux normes légales, le client peut faire corriger des données erronées le concernant. Par courrier recommandé, il peut en demander le contenu ainsi que leur suppression, du moment que son forfait n'est plus actif. Téléverbier S.A. décline toute responsabilité en ce qui concerne les données qui lui sont transmises par le biais d'Internet.



### **TRANSPORT POUR LA PRATIQUE D'UN SPORT**

Des personnes peuvent être exclues du transport pour la pratique d'un sport si elles mettent en danger des tiers juste avant le transport prévu et si des raisons laissent penser qu'elles vont continuer à mettre en danger des tiers. En cas de récidive ou dans les cas graves, le billet ou l'abonnement peut être confisqué.

### **DROIT APPLICABLE / FOR JURIDIQUE**

Le contrat entre le client et Téléverbier SA est soumis au droit suisse. Le for juridique est à Bagnes, à moins que des dispositions légales contraignantes n'en prévoient un autre.